



**Pour un accueil  
parascolaire ambitieux  
en faveur de l'enfance**

**« Les portes de l'avenir sont ouvertes  
à ceux qui savent les pousser. »**

**Coluche**

### **Edition**

Pro Enfance - Plateforme romande  
pour l'accueil de l'enfance Lausanne

© 2025

### **Coordination et rédaction**

Marie Girard

### **Relecture**

Sandrine Bavaud  
Mélanie Gnerre  
Victoire Margairaz

### **Mise en page**

Grafix Fribourg

### **Couverture**

«Accueil parascolaire à Lausanne : chronique d'une politique publique.  
Une cartographie de la ville par les enfants»,  
Direction de l'enfance, de la jeunesse  
et des quartiers de la Ville de Lausanne, 2020

## Sommaire

Préface	4
L'accueil de l'enfance en tant que système cohérent	5
Caractéristiques de l'accueil parascolaire	6
Professionalisation et conditions-cadres	8
Le travail en réseau autour de l'enfant	10
Une coordination renforcée autour de l'enfant	10
Enfants présentant des besoins spécifiques	12
Perspective inclusive et participative : regard croisé	14
Financement de l'accueil parascolaire	16
Gouvernance et enjeux d'une politique publique du domaine de l'accueil parascolaire	18
Conclusion	21
Pour aller plus loin	22

## Préface

La plateforme Pro Enfance regroupe et représente les acteurs de l'accueil de l'enfance (accueil collectif et familial de jour de la petite enfance et du parascolaire) des cantons romands. Elle met son expertise au service du développement du champ en collaboration avec les différents acteurs des domaines de l'accueil de l'enfance sur le plan national.

L'accueil parascolaire étant peu documenté et ses missions socioéducatives méritant d'être reconnues au même titre que pour la petite enfance, un état des lieux approfondissant le domaine s'est avéré opportun. Ainsi, Pro Enfance a recensé des éléments contextuels et s'est rendue dans les cantons romands en 2023 et 2024. Pour chacune des six rencontres participatives, vingt à trente personnes étaient présentes : représentant·es de services cantonaux et communaux, faitières professionnelles, milieu de la formation et de l'école obligatoire, etc.

Les observations et recommandations abordées ici visent à soutenir la prise de décision, à l'échelle locale et nationale. Elles considèrent la diversité des pratiques tout en apportant une continuité à un champ morcelé, celui-ci étant principalement à la charge des cantons et/ou des communes.

Elles mettent d'abord l'accent sur des aspects de gouvernance et de politique publique en abordant notamment la question du financement, de l'inclusion et de l'exigence d'une culture interprofessionnelle autour de l'enfant.

Préalablement, Pro Enfance a édité le texte fondateur « L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse – Pour un système cohérent de l'accueil des enfants de 0 à 12 ans » (2018), qui confère une identité commune au champ. Ce document souligne les fondements d'un système cohérent, illustrés par un schéma pyramidal (voir page suivante). Ce même schéma est repris dans la présente publication pour guider la lecture.

Cette nouvelle étape constitue une opportunité pour reconnaître l'intérêt supérieur de l'enfant et les attentes des familles. Les enfants relevant de la responsabilité des familles ET de la collectivité, l'action publique reste déterminante pour garantir l'accessibilité et la qualité des prestations. L'accueil de l'enfance constitue un enjeu de société central : celui de pouvoir vivre son enfance et d'ancrer l'égalité des chances.

Alexandre Bédard, président

# L'accueil de l'enfance en tant que système cohérent



Le fédéralisme suisse influence la répartition des tâches entre les différents niveaux de l'État. Bien qu'il favorise la créativité et l'adaptativité des mesures aux besoins locaux, cette organisation étatique peut parfois rendre la prise de décision ou l'échange d'informations complexes.

Afin d'assurer la cohérence du système de l'accueil de l'enfance, il est important que les responsabilités soient clairement identifiées et réparties. Pour soutenir cette démarche, Pro Enfance propose le schéma pyramidal ci-dessus.

# Caractéristiques de l'accueil parascolaire

## Un cadre fédéraliste garant de la diversité, mais source d'iniquité

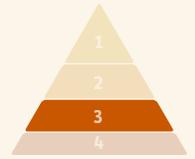


L'accueil de l'enfance en Suisse relève des cantons et des communes. Toutefois, des avis de droit considèrent que la Confédération partage aussi cette responsabilité. L'autonomie actuelle entraîne des disparités régionales en matière de législation, de financement et d'accès aux prestations. En intervenant de manière subsidiaire, la Confédération n'assure pas la coordination de la politique de l'accueil de l'enfance. Il n'existe pas de cadre légal national propre au domaine, incluant notamment l'accueil parascolaire. Les recommandations sur « la qualité et le financement de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants », de la CDAS et de la CDIP constituent la principale référence nationale.

## Des missions socioéducatives en manque de reconnaissance

En Suisse romande, l'accueil parascolaire englobe des réalités très diverses et prend la forme d'accueils en milieu collectif ou familial de jour. Sa dénomination varie selon les régions. Si les aspects inscrits dans les bases légales cantonales varient de manière significative, elles privilégient généralement la conciliation entre vie familiale et professionnelle au détriment des missions socioéducatives. Pourtant, les structures d'accueil parascolaire offrent un espace propice à la socialisation et à l'apprentissage de savoirs informels tels que le vivre ensemble. Leur fréquentation est un levier d'intégration culturelle, de prévention et de soutien aux familles. Il est donc essentiel d'offrir des prestations accessibles à tous les enfants qui en ont besoin.

## Le rôle crucial du temps hors présence des enfants



Le temps hors présence des enfants (THPE) est indispensable pour assurer la qualité de l'accueil. Il correspond au temps dédié à des tâches telles que la planification pédagogique, la coordination avec les familles, la réflexivité, la formation continue ou la participation à des réseaux professionnels. Cependant, tous les cantons ne mettent pas du THPE à disposition des équipes éducatives.

## Une accessibilité inégale

L'accès à l'accueil parascolaire varie fortement selon les cantons. Si Genève garantit constitutionnellement une place à chaque enfant qui en fait la demande, d'autres cantons font face à des listes d'attente. Le manque de données harmonisées entrave une vision précise de l'accessibilité à l'offre d'accueil parascolaire. Par ailleurs, le coût élevé et des critères de priorisation d'admission inégaux influencent l'utilisation des services.



Pour plus de détails ou des exemples concrets par canton, le rapport d'observation publié par Pro Enfance (2025) est disponible en ligne.

## Définition de l'accueil parascolaire

Afin de soutenir une approche cohérente et un langage commun, Pro Enfance propose de définir l'accueil parascolaire et ses missions de la manière suivante.

L'accueil parascolaire correspond à un accompagnement socioéducatif pour les enfants âgés de 4 à 12 ans et prend en considération leur développement dans sa globalité. Il permet un accueil régulier en dehors du milieu familial et scolaire.

Outil fort de lutte contre les inégalités, le droit à l'éducation doit être assuré pour tous les enfants. Ainsi, comme cela est le cas pour l'école, l'accès à l'accueil parascolaire ne doit pas dépendre de conditions liées à la situation des enfants ou au statut socio-professionnel de leurs familles, mais être accessible à toutes et à tous (accès inconditionnel non obligatoire).

L'accueil parascolaire vise à offrir des lieux de vie valorisant et respectant le temps et les droits de l'enfance (lieux de repos, de découverte, d'exploration et d'expression). Il

favorise ainsi le développement de compétences informelles telles que le savoir-être et le vivre ensemble. Les savoirs informels sont complémentaires à l'apprentissage des savoirs formels acquis à l'école. Pour une éducation de qualité qui permet d'offrir des environnements cohérents aux enfants, une collaboration étroite est indispensable entre l'accueil parascolaire, la famille et l'école, ainsi qu'avec les différents réseaux concernés par l'accompagnement des enfants (accueil de la petite enfance, accueil périscolaire, médecine scolaire, etc.).

La qualité de l'accompagnement des enfants se construit par des formations certifiantes de niveau tertiaire (HES/ES) et secondaire II (CFC) des professionnel·les de l'enfance (dont les coordinateur·trices de l'accueil familial de jour). L'accès à une formation continue ajustée aux spécificités de l'accueil parascolaire doit être assuré à l'ensemble des membres des équipes éducatives et des accueillant·es en milieu familial de jour.

## Recommandations de Pro Enfance

### Placer l'enfant au centre

Les lieux d'accueil doivent offrir un environnement collectif, adapté aux singularités des enfants, à leur autonomie et à leur stade de développement. Ainsi les prises en charge, les pratiques pédagogiques et le ratio d'encadrement sont à adapter en conséquence. Un accueil de qualité demande des espaces de réflexion, d'anticipation et de travail en réseau. Bénéficier de THPE est fondamental pour proposer une prise en charge de qualité et offrir un accueil répondant aux besoins des enfants.

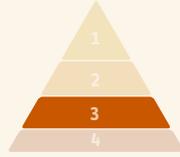
### Un accueil inconditionnel de qualité

Pro Enfance défend un accès inconditionnel à des places d'accueil de qualité pour tous les enfants, indépendamment des situations socio-professionnelles des familles. L'objectif est de garantir que chaque enfant bénéficie d'un environnement adapté à son développement. Pour assurer des impacts positifs sur son bien-être et le soutenir dans ses apprentissages, un haut degré de qualité de l'accueil est nécessaire.

### Légitimer les missions socioéducatives

Les missions socioéducatives de l'accueil parascolaire doivent clairement être explicitées dans les lois cantonales. La mise à disposition d'un cadre de référence ou d'un curriculum cantonal serait une piste afin de les ancrer et de soutenir la réflexion et l'élaboration des concepts ou projets pédagogiques institutionnels, qui se veulent évolutifs.

# Professionalisation et conditions-cadres



## La professionnalisation du champ

La professionnalisation des équipes éducatives a un impact majeur sur la qualité de l'accueil. Elle renvoie aux niveaux de qualification exigés pour exercer les métiers de l'enfance et donc à la reconnaissance des compétences indispensables au secteur d'activité. S'occuper d'enfants implique d'importantes responsabilités, d'où la nécessité de s'appuyer sur du personnel formé. Des formations reconnues et valorisées en adéquation avec les qualifications requises sont donc essentielles.

## Des formations et des critères de qualification variables

Les critères de qualification du personnel varient selon les cantons, malgré les recommandations de la CDAS et de la CDIP qui indiquent que seules les personnes ayant achevé une formation socio-pédagogique reconnue devraient être considérées comme qualifiées.

## Les exigences de formation pratiquées pour l'accueil collectif

Les cantons exigent principalement un diplôme CFC, ES ou HES. Depuis 2025, Genève est le seul canton où est dispensée une formation spécifique à l'accueil parascolaire, nommée « animateur-trices en accueil parascolaire »<sup>1</sup>.

La répartition des qualifications au sein des équipes reste hétérogène et difficile à évaluer en raison du manque de données détaillées ou de l'inclusion des auxiliaires et des stagiaires dans les taux d'encadrement, bien que les directives cantonales y définissent un pourcentage minimum de personnel qualifié.

Les critères d'accès aux postes de direction diffèrent selon les cantons. Certains d'entre eux exigent des formations en gestion et encadrement, ainsi qu'une expérience professionnelle spécifique, mais tous ne le font pas. Le temps alloué aux tâches administratives et pédagogiques varie aussi, ce qui impacte la disponibilité à encadrer efficacement les équipes.

1. Formation continue de plus de 120 h, dispensée par la HETS-GE. Dans le canton de Fribourg, la formation d'intervenant-e en accueil extrascolaire (formation continue de 400 heures sur 24 mois, dont environ 200 heures de cours) a été remplacée dès 2025 par le CFC d'assistant-e socioéducatif-ve (ASE). Toutefois, les attestations préalablement délivrées sont toujours reconnues.

## Ratio d'encadrement des enfants en accueil collectif

Le ratio d'encadrement délimitant le nombre d'enfants par intervenant-e, qui impacte directement la qualité de l'accueil, varie selon les cantons. Certains d'entre eux adaptent leurs exigences en fonction de l'autonomie et de l'âge des enfants, tandis que d'autres appliquent un taux fixe. Ce taux doit être analysé en lien avec la composition des équipes et la définition faite du personnel qualifié.

## Les formations exigées pour l'accueil familial de jour

Dans l'accueil familial de jour, la formation des accueillant-es et des cadres est hétérogène, ce qui nuit à la professionnalisation du secteur. Pour plus de cohérence, il conviendrait d'homogénéiser les parcours de formation et les exigences de base. Dans certains cantons, une formation proposée par la Haute école de travail social de Lausanne (HETSL) est obligatoire pour les coordinateur-trices.

## Ratio d'encadrement dans l'accueil familial de jour

Le ratio d'encadrement varie selon les cantons, sans corrélation directe avec la formation des accueillant-es. Les disparités concernent aussi la rémunération. De plus, la disponibilité variable des coordinateur-trices et la difficulté d'accès aux soutiens pédagogiques externes participent à l'isolement du secteur.

## La formation continue : un enjeu de qualité et de durabilité

Si la formation continue est essentielle pour toutes les modalités d'accueil afin d'assurer la stabilité du personnel et de développer la qualité de l'accueil en fonction des évolutions sociétales, son accès demeure inégal : son financement et son intégration dans le temps de travail ne sont pas systématiquement garantis.



Pour plus de détails ou des exemples concrets par canton, le rapport d'observation publié par Pro Enfance (2025) est disponible en ligne.

## Des professions à valoriser et à encadrer

La pénurie de professionnel·les, principalement de niveau tertiaire, est notamment amplifiée par l'essor du secteur et des conditions de travail insuffisamment attractives, entraînant une forte rotation du personnel. Peu de données existent sur le personnel actif, malgré les efforts de certains cantons comme Vaud et Genève.

L'hétérogénéité des conditions de travail, tant au niveau du THPE, des horaires ou de la rémunération, nuit à l'attractivité et à la reconnaissance du domaine. Des cantons ou des communes ont instauré des grilles salariales, tandis que d'autres ne disposent pas de cadre harmonisé. Le canton de Vaud est le seul à être doté d'une convention collective de travail couvrant l'accueil parascolaire.

## Recommandations de Pro Enfance

### Professionnalisation de l'accueil parascolaire

La professionnalisation des équipes éducatives est essentielle pour garantir un accueil de qualité. Cela exige des compétences à la hauteur des responsabilités. Pro Enfance ainsi que Kibesuisse et les associations tessinoises pour l'accueil collectif et familial de jour recommandent une formation pédagogique pour l'ensemble du personnel éducatif.

Pour l'accueil collectif, 100 % des professionnel·les de l'enfance disposent d'une formation initiale reconnue, dont 50 % un diplôme de niveau tertiaire (HES/ES ou équivalent) et 50 % de niveau secondaire. Le personnel non formé ne doit plus être pris en compte dans les ratios d'encadrement.

Pour l'accueil familial de jour, les organisations faîtières des trois régions linguistiques suggèrent une formation de base standardisée et obligatoire qui présuppose des normes nationales minimales pour les accueillant·es en milieu familial de jour. En outre, 100 % des coordinateur·trices devraient disposer d'une formation initiale achevée et reconnue par la Confédération ainsi que d'une formation spécifique à la coordination. La moitié de ces coordinateur·trices doit avoir obtenu une formation de niveau ES, HES ou être titulaire d'un diplôme reconnu comme équivalent.

Pro Enfance appelle à la valorisation des formations tertiaires afin de répondre aux défis de l'inclusion des enfants dans un cadre collectif ou de développer des projets éducatifs. La formation ne doit pas être vue comme un facteur de coût supplémentaire, mais comme un investissement dans la qualité, réduisant notamment le taux de renouvellement du personnel et favorisant par là-même un accompagnement continu des enfants. La voie HES autorise par ailleurs des perspectives de carrière et des travaux de recherche.

Enfin, pour favoriser l'évolution des carrières professionnelles dans le domaine de l'enfance, il est crucial d'offrir un accès à des formations certifiantes et des processus de validation des acquis. Outre une qualification pédagogique, les directions doivent bénéficier de formations adaptées au management et à l'encadrement des équipes.

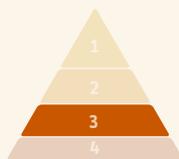
### Pluralité des profils

Pour répondre aux spécificités de l'accueil parascolaire, les équipes éducatives devraient être composées d'une pluralité de profils personnels et professionnels, au bénéfice d'une formation pédagogique et en mesure de travailler en réseau avec d'autres champs (enseignant·es, psychologues, logopédistes, animateur·trices socioculturel·les, etc.).

### Valorisation des métiers de l'enfance

La valorisation des métiers de l'enfance repose sur l'amélioration des conditions de travail de toutes les modalités d'accueil, la reconnaissance de leur rôle socioéducatif et une meilleure compréhension des trajectoires professionnelles. Le fait que si peu de cantons connaissent le nombre de personnes actives dans le domaine de l'accueil parascolaire est symptomatique du manque de reconnaissance dont souffre le champ. Connaître le nombre de personnes formées et travaillant dans le secteur, ainsi que leur niveau de formation et leur âge (comme cela est le cas pour les enseignant·es,) permettrait d'avoir une vision des parcours professionnels et de mieux anticiper et évaluer les besoins.

# Le travail en réseau autour de l'enfant



## Une coordination renforcée autour de l'enfant

La diversité des protagonistes impliqués dans la vie de l'enfant (école, accueil parascolaire, activités périscolaires, médecine scolaire, etc.) rend essentielle une coordination efficace. Sans cadre clair, des informations cruciales à son accompagnement risquent de ne pas être partagées. La collaboration entre tous les acteurs dépend d'une volonté politique forte et d'un cadre légal et administratif permettant un échange d'informations structuré et une cohérence des pratiques. Faute d'une procédure formelle des collaborations, l'implication actuelle des accueils parascolaires dans les réseaux autour de l'enfance reste variable, limitée par des pratiques locales ou un manque de connaissances mutuelles des différents acteurs.

## Échanges d'informations entre les structures d'accueil parascolaire et l'école

Dans la plupart des cantons, l'école et l'accueil parascolaire relèvent de départements différents et fonctionnent souvent en silos. En règle générale, les échanges sont peu fréquents. Outre les obstacles légaux et administratifs, le manque de connaissances réciproques des missions et des réalités des professionnel·les freine la collaboration. Si les lieux d'échanges, notamment de pratiques, sont rares entre les deux milieux, ils permettent pourtant l'émergence d'une connaissance mutuelle et favorisent ensuite les collaborations.

Dans certaines régions, la difficulté de collaboration est liée à l'absence de reconnaissance des missions socio-éducatives de l'accueil parascolaire ainsi qu'à un manque de légitimité des professionnel·les de l'enfance.

## Transitions dans le parcours des enfants

Les transitions entre école, accueil parascolaire et famille nécessitent une réflexion approfondie pour assurer une continuité éducative.

Un cadre légal précis et une coordination accrue sont indispensables, notamment pour les plus jeunes qui débutent leur scolarité. De plus, les activités périscolaires et les devoirs surveillés devraient être mieux coordonnés avec l'accueil parascolaire afin que les enfants puissent bénéficier des deux prestations sans avoir à choisir entre elles. L'existence de « délégué·es à l'enfance » facilite la mise en réseau des acteurs et favorise une meilleure coordination.

## La place des familles

Bien que les familles jouent un rôle clé dans la coordination et la transmission d'informations, elles restent peu impliquées dans les réflexions sur l'accueil parascolaire. Mieux connaître leurs attentes en matière d'accessibilité et de type de prestations serait pertinent. Dans la plupart des cantons, la collaboration avec les familles n'est pas une mission explicitement inscrite dans les bases légales. Faute de ressources suffisantes, les équipes éducatives peinent à investir pleinement la coéducation. Il est donc essentiel d'interroger ce paradoxe et d'identifier des moyens de concilier missions socioéducatives et soutien aux familles.



Pour plus de détails ou des exemples concrets par canton, le rapport d'observation publié par Pro Enfance (2025) est disponible en ligne.

## Recommandations de Pro Enfance

### **Renforcer le travail en réseau afin de créer une culture interprofessionnelle autour de l'enfant**

La place des accueils parascolaires dans les réseaux est à renforcer. Un cadre légal clair est nécessaire afin que les professionnel·les de l'enfance fassent partie intégrante du réseau autour de l'enfant et soient légitimes de collaborer, de partager et d'accéder à l'information.

Pour une cohérence dans le parcours des enfants, il est essentiel de créer des espaces de coordination, valorisés, formalisés et accessibles à l'ensemble des acteurs, incluant selon les besoins ceux du périscolaire, de l'enseignement obligatoire (y compris la médecine scolaire), de la petite enfance, de même que les familles. Ces espaces favorisent une culture interprofessionnelle, renforcent les synergies et facilitent le transfert de connaissances. Ils permettent aussi d'harmoniser les pratiques et d'assurer une prise en charge cohérente. La mise en place d'une plateforme de dialogue réunissant les protagonistes est nécessaire pour structurer les échanges et élaborer des solutions conjointes. Cette formalisation des collaborations, notamment entre l'école et l'accueil parascolaire, pourrait, par exemple, passer par la création de postes de coordination entre les différentes entités ou par l'intégration des responsables des structures parascolaires dans les conseils de direction des écoles et les conférences des maîtres, comme cela est parfois le cas. Encourager l'échange de pratiques entre champs professionnels agirait positivement sur le degré de compréhension des réalités spécifiques de chaque domaine, ce qui renforcerait à son tour la collaboration.

### **Renforcer la coordination pour une meilleure gouvernance de l'accueil de l'enfance**

La coordination interservices au sein des cantons et des communes doit être valorisée, car elle favorise une collaboration transversale entre tous les acteurs concernés.

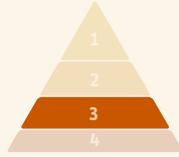
Parallèlement, le développement de collaborations entre cantons et communes (ou groupements intercommunaux) renforce la cohérence des politiques publiques et facilite la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins locaux.

Enfin, une intensification des échanges intercantonaux au sein des différentes instances déjà existantes permettrait de renforcer la mutualisation des savoirs, l'harmonisation des pratiques et la reconnaissance du domaine.

### **Promouvoir la collaboration interdisciplinaire dès la formation initiale**

Les interactions entre les institutions de formation initiale de niveau tertiaire (HEP, ES, HES) et entre les étudiant·es sont à renforcer dans tous les cantons afin de promouvoir la collaboration interdisciplinaire et déconstruire les stéréotypes. Un accroissement de la collaboration intercantonale en la matière serait également enrichissante.

# Enfants présentant des besoins spécifiques



## L'inclusion en accueil parascolaire

L'accueil des enfants à besoins particuliers constitue un enjeu dans tous les cantons. Bien que des prestations spécifiques soient disponibles pour les équipes éducatives des structures d'accueil parascolaire, l'accueil familial de jour n'y a que rarement accès. Par ailleurs, les moyens varient selon les cantons et, bien que tous proposent des mesures visant à renforcer les équipes éducatives en finançant du personnel supplémentaire, le recrutement reste difficile, principalement pour les faibles taux d'activité répartis sur la semaine. De plus, les subventions accordées ne couvrent pas nécessairement l'intégralité du temps d'accueil de l'enfant et peuvent varier selon les périodes de l'année.

Les acteurs engagés en milieu parascolaire pour les situations spécifiques varient selon les cantons : l'accompagnement peut être assuré par des enseignant-es spécialisé-es ou du personnel auxiliaire aux niveaux de formation hétérogènes. Cette multiplicité d'intervenant-es, également pratiquée au sein des écoles, couplée au manque de cohérence du dispositif complexifie la coordination.

Enfin, le financement des prestations spécifiques est parfois totalement à la charge du canton alors que dans d'autres cas, il est réparti entre le canton et les communes.

## L'interprofessionnalité pour répondre aux besoins de tous

La mutualisation des expertises et des ressources renforce l'accompagnement des enfants à besoins particuliers. La création de fonctions transverses favorise le partage de compétences et de pratiques ainsi que la mise en réseau, tout en assurant la cohérence des actions. Dans un contexte marqué par la complexification des situations, ces ressources externes sont précieuses pour les équipes.

## Des pratiques cantonales hétérogènes

Les pratiques varient selon les contextes légaux et organisationnels de chaque canton. Trois approches sont ici présentées.

## Rendre les structures inclusives

Dans le canton du Jura, une réflexion a été menée avec différents partenaires afin de changer de paradigme et passer d'une prise en charge individuelle à une considération du collectif dans une vision inclusive. L'objectif est de renforcer les compétences des structures en matière d'inclusion. Dès 2025, les demandes de soutien déposées au Service de l'action sociale seront évaluées par un partenaire externe, en collaboration avec les directions des structures d'accueil, afin d'identifier les besoins. Le rapport d'évaluation sera examiné en commission. Les mesures recommandées peuvent concerner des aspects architecturaux, formatifs, de supervision, ou encore un renfort en personnel. Ce processus d'évaluation permet une considération spécifique des besoins des enfants, des équipes éducatives et de la structure d'accueil. Il garantit également une allocation des ressources optimale et un monitoring cantonal. Les frais sont répartis entre les communes et le canton.

## Soutenir une politique inclusive

Dans le canton de Vaud, la Loi sur la pédagogie spécialisée prévoit des aides directes (augmentation du personnel éducatif) et indirectes (renforcement des compétences des équipes éducatives). Les réseaux d'accueil peuvent se doter de coordinateur-rices à l'inclusion, dont les postes de travail sont financés par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Ces postes ont une triple mission. Ils permettent le développement d'une véritable politique d'inclusion au sein du réseau, en déterminant des principes directeurs applicables à l'ensemble des institutions et modalités d'accueil qui le composent. Ils soutiennent également les structures d'accueil collectif et l'accueil familial de jour, notamment en épaulant les directions dans leurs démarches administratives et pédagogiques. Enfin, les coordinateur-rices sont des interlocuteurs privilégiés pour les partenaires externes.



Pour plus de détails ou des exemples concrets par canton, le rapport d'observation publié par Pro Enfance (2025) est disponible en ligne.

## Intégrer ou inclure

À Genève, l'accueil des enfants à besoins spécifiques pose des défis conséquents au modèle d'accueil universel et le confronte à certaines limites. L'accueil parascolaire y est intégratif et non inclusif. L'intégration peut être totale, partielle ou non indiquée, en fonction de l'évaluation des besoins de l'enfant et de l'organisation de l'accueil. L'évaluation s'effectue en collaboration avec l'école et les parents et porte

sur les capacités d'autonomie et les besoins de soutien de l'enfant. Pour les enfants issus des classes spécialisées, le taux d'encadrement est adapté en conséquence. Outre des formations continues spécifiques pour le personnel, il est possible de faire appel à des assistant·es à l'intégration scolaire, en complément du personnel d'encadrement. Les frais supplémentaires sont à la charge des communes.

## Recommandations de Pro Enfance

### Vers des structures inclusives

Les mesures instaurées doivent bénéficier à l'ensemble des enfants accueillis en milieu collectif et familial de jour. Actuellement, les financements sont généralement associés à l'« enfant identifié » comme ayant des besoins particuliers, sur la base d'un diagnostic ou d'un certificat médical. Cette approche mène à une individualisation des mesures, voire à une stigmatisation de l'enfant concerné, au lieu de favoriser les réflexions visant un environnement institutionnel inclusif.

### Formation et supervision des équipes éducatives

Le renforcement des équipes en personnel n'est pas suffisant. Pour proposer un accueil inclusif, les équipes éducatives doivent accéder à de la formation continue et à de la supervision pour soutenir les compétences existantes. Rendre l'ensemble des institutions inclusives ne signifie pas se former spécifiquement aux besoins de chaque enfant, mais élever le niveau de formation des équipes pour permettre une approche réflexive, et favoriser la prise de recul et l'analyse de pratiques. Une équipe éducative capable de travailler de manière interdisciplinaire constitue, dans ce contexte, un atout de taille.

### Adaptation des financements

Les moyens financiers accordés à l'accueil parascolaire doivent être à la hauteur des enjeux et les conditions cadres doivent permettre aux équipes éducatives la prise de recul et la réflexivité nécessaires à un accueil inclusif. En outre, les besoins des enfants étant les mêmes tout au long de l'année, les subventions doivent couvrir l'ensemble de leur temps de présence en accueil parascolaire.

### Assurer l'accès aux prestations pour l'accueil familial de jour

L'accueil familial de jour, souvent peu reconnu par les autres acteurs et isolé, est fortement concerné par l'accompagnement des enfants présentant des besoins particuliers pour lesquels la dynamique des grands groupes n'est pas adaptée. Un certain nombre d'entre eux est ainsi orienté vers cette modalité d'accueil pour leur permettre de fréquenter de plus petits groupes. Malgré cela, les mesures de soutien sont souvent pensées pour l'accueil collectif. Elles sont ainsi peu accessibles et peu adaptées aux réalités de l'accueil en milieu familial de jour. Il s'agit donc de faciliter l'accès à ces mesures et de les adapter aux réalités de terrain.

### Travail en réseau et décloisonnement interservices

Les besoins de coordination entre les acteurs précédemment mentionnés sont d'autant plus importants pour l'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques qui requièrent un travail interdisciplinaire et en réseau. Pour créer ces synergies, un décloisonnement interservices est à mettre en œuvre.

# Perspective inclusive et participative : regard croisé

Pour compléter l'état des lieux mené par Pro Enfance sur l'accueil parascolaire et ouvrir le dialogue, un regard croisé est proposé dans ce chapitre. Il porte plus spécifiquement sur la question de l'inclusion et de la participation des enfants, en introduisant les éléments constitutifs d'un accueil de qualité dans une perspective systémique.

L'instauration de pratiques inclusives vise à adapter les lieux d'accueil afin de garantir le droit de chaque enfant à participer et à profiter des opportunités éducatives. Pour concrétiser cette ambition dans le cadre de l'accueil parascolaire, quatre conditions s'avèrent essentielles, développées ici.

## L'accessibilité des environnements inclusifs

L'accessibilité des environnements éducatifs doit permettre à chaque enfant de participer et d'être partie prenante.

Cela suppose des aménagements qui tiennent compte de la diversité des enfants qui fréquentent ces lieux. L'accessibilité ne se décrète pas, elle consiste en un processus d'amélioration continue qui demande une observation attentive des comportements des enfants. Ainsi, les obstacles susceptibles de freiner l'engagement positif de certains enfants sont identifiés afin de mettre en place des ajustements et des soutiens adaptés. L'objectif est de favoriser leur participation pleine et entière à la vie et aux activités de l'accueil, en leur permettant d'être à la fois acteurs et auteurs de leur expérience.

## La professionnalisation des équipes éducatives

La deuxième condition est la consolidation de la professionnalisation des équipes éducatives. Cela passe par des formations initiales et continues permettant de répondre à la diversité des besoins des enfants, mais aussi par l'octroi de temps et de ressources afin de penser les pratiques en équipe, ainsi que par un accompagnement de la direction pédagogique dans l'objectif de construire des références communes et une cohérence des pratiques.

Ainsi, la professionnalisation du secteur parascolaire repose sur plusieurs éléments.

Elle dépend des politiques publiques qui définissent son cadre. Elle s'appuie aussi sur les formations, en école ou sur site à partir des situations vécues par les professionnel·les, les recherches et les pratiques professionnelles qui évoluent chaque jour dans les lieux d'accueil. Enfin, elle se nourrit de l'expérience vécue par les enfants et leurs familles.

Quatre expertises sont ainsi à l'œuvre : politique, scientifique, professionnelle et d'usage. Ces expertises coexistent, parfois en tension. Il est donc essentiel de clarifier leurs rôles et leur place dans le processus de professionnalisation. Pour avancer, un dialogue respectueux est nécessaire. Chaque expertise apporte une pièce essentielle du puzzle, au service de l'intérêt des enfants et des familles. La construction de cette professionnalité doit ainsi être participative et réunir des représentant·es de chacune de ces sphères, y compris des enfants et des familles. Ces expertises ont une valeur égale, bien qu'elles ne soient pas identiques.

De surcroît, le développement de la recherche sur l'accueil parascolaire permettrait de documenter sa valeur ajoutée et d'alimenter les décisions politiques sur des bases empiriques et scientifiques solides.

En outre, toute activité professionnelle a un but qui façonne la manière dont elle se développe. Dans l'éducation, deux approches se distinguent : viser un résultat précis ou s'inscrire dans un processus en constante évolution. Cette question est centrale et ne peut trouver sa réponse que dans l'option d'accompagner un processus de développement de l'enfant, si le but visé est réellement son intérêt. Quels objectifs guident alors l'action professionnelle ? Qui les définit ? Comment l'intérêt de l'enfant et de sa famille sont-ils pris en compte ? Quelles sont les orientations pédagogiques retenues ? Quelles méthodes d'intervention sont les plus pertinentes ? Comment articuler les perspectives scolaire et parascolaire ? La professionnalisation passe par une réponse claire à ces questions. Elle repose sur des choix explicites et argumentés.

Enfin, garantir des conditions de travail favorables et reconnaître institutionnellement et statutairement le rôle essentiel de l'accueil parascolaire sont également des leviers nécessaires à cette professionnalité, indispensable pour assurer à chaque enfant un environnement et un accompagnement adaptés à ses besoins.

## Les collaborations interprofessionnelles et le partenariat avec les familles

La troisième condition concerne les collaborations interprofessionnelles et le partenariat avec les familles. Des espaces et canaux d'échanges, des groupes de travail interprofessionnels ou encore des formations communes sont autant d'exemples de pistes à explorer pour faciliter le travail en réseau et assurer une complémentarité des actions éducatives. Le partenariat avec les familles constitue également une ressource essentielle. Reconnaître les parents comme des partenaires éducatifs à part entière suppose d'instaurer des échanges réguliers, de valoriser leur expertise et de penser des formes de participation parentale autour de ce qui se passe dans les lieux d'accueil.

## Un leadership engagé

La quatrième condition consiste en un leadership engagé, au niveau des structures d'accueil comme des politiques institutionnelles, afin de soutenir le développement d'une culture professionnelle valorisant la diversité et cultivant les collaborations. Cela suppose des directions de structures capables d'impulser des dynamiques collaboratives, de soutenir la réflexivité pédagogique, de porter une vision, d'offrir un appui pédagogique continu aux équipes, et d'assurer un cadre de travail favorisant la qualité des pratiques et des environnements. Au niveau politique et institutionnel, cela implique de définir des orientations soutenant la volonté de répondre aux besoins de chacun (enfants, personnel, parents, partenaires), d'allouer des ressources adaptées et de promouvoir des dispositifs de coordination entre les différents acteurs.

## L'exigence d'une approche systémique

En définitive, penser l'accueil parascolaire dans une logique inclusive a des implications au niveau des pratiques professionnelles, des modes de gouvernance et des dispositifs de formation. Seule une approche systémique, intégrant leadership pédagogique et institutionnel, professionnalisation continue des équipes et collaborations étroites entre acteurs éducatifs peut garantir un accès équitable à un accueil parascolaire de qualité pour tous les enfants, quels que soient leurs besoins et leurs origines.

## La place de l'enfant

Le modèle de l'accueil inclusif est exigeant et sa mise en œuvre n'est pas instantanée. Elle procède par améliorations progressives, s'installant à chaque fois que la participation des enfants est rendue possible. Ce modèle demande un engagement de nombreux acteurs et des changements au niveau des regards portés sur les enfants, ainsi qu'au plan des pratiques à déployer. Sa mise en œuvre implique d'aplanir les obstacles à la participation des enfants aux activités proposées et de créer des environnements chaleureux et soutenant. Ces efforts se traduisent par la joie exprimée par les enfants lors de leurs interactions et de leurs jeux, ainsi que par la vie du lieu qui se voit enrichie par les contributions de chaque enfant.

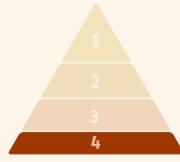
A l'heure du constat de l'importance primordiale de la qualité de la relation de l'adulte vers l'enfant, il s'agit de ne plus se focaliser exclusivement sur les besoins spécifiques qu'aurait l'enfant, mais d'opérer un changement de perspective.

La cible quitte les besoins de l'enfant et se réoriente vers ceux des professionnel·les à outiller pour qu'ils puissent réaliser ce à quoi ils aspirent : voir les enfants qu'ils accompagnent s'épanouir en développant leurs compétences sociales et cognitives. Ce recentrage sur les conditions permettant aux professionnel·les d'exercer pleinement leur rôle constitue un levier essentiel pour renforcer la qualité de l'accueil.

Ce regard croisé a été corédigé par des membres du groupe d'accompagnement scientifique, à savoir X. Conus, R. Frund, A. Rakoczy et B.-M. Willemin. Ces personnes sont ici chaleureusement remerciées pour leur soutien et leur expertise.

# Financement de l'accueil parascolaire

## Des modèles de financements variés et une répartition inégale des charges



Les modèles de financement de l'accueil parascolaire varient selon les cantons. La Confédération finance uniquement de manière temporaire des programmes d'impulsion, encadrés par la Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfant (LAAcc). Ainsi, les charges sont principalement réparties entre les cantons, les communes et les parents. Cette répartition change d'un canton à l'autre. Une part importante du financement incombe aux familles et elle est très élevée en comparaison européenne, même si elle dépend en principe de leurs revenus.

Des modèles de financement intègrent une participation des employeurs à l'accueil de l'enfance. Cette pratique reste inégale entre les régions, le Jura et le Valais n'y recourent pas et les employeurs ne sont pas sollicités à Genève pour le parascolaire.

Le prix de la place peut évoluer au sein d'un même canton, la politique tarifaire relevant dans certaines régions de la compétence des communes. En général, les soutiens financiers apportés par les cantons et les communes aux structures d'accueil parascolaires sont doubles : les collectivités publiques contribuent au prix de la place (en proposant notamment des tarifs dégressifs pour les parents) et assurent une couverture de déficit, moyennant une convention de subventionnement contraignante (pour les structures non communales subventionnées).

Genève est le seul canton à ne pas contribuer au financement de l'accueil parascolaire depuis une votation de 2016 sur la répartition des tâches entre le canton et les communes. Cette situation, combinée à l'augmentation des charges liées à l'accès universel de l'offre, met le dispositif sous pression. Bien que la centralisation propre au dispositif genevois facilite le pilotage financier, la hausse continue des cotisations communales engendre des débats politiques qui pourraient menacer la cohésion des communes autour de la prestation parascolaire.

## Des défis pour renforcer le pilotage financier

Le pilotage financier reste relativement opaque. En effet, les aspects financiers relatifs à l'accueil parascolaire sont parfois englobés au niveau cantonal dans les lignes budgétaires ou les comptes d'exploitation sans distinction entre l'accueil collectif de la petite enfance et celui du parascolaire. En revanche, les informations relatives à l'accueil en milieu familial, qui offre des prestations pré- et parascolaires sont généralement comptabilisées par enfant et par heure d'accueil, mais elles ne sont pas toujours distinguées selon l'âge des enfants.

Une coordination entre les cantons et les communes est nécessaire afin de connaître et de mettre en cohérence les pratiques concernant :

- les coûts de l'accueil et les charges engendrées ;
- les salaires ;
- les grilles tarifaires pour les familles ;
- les modalités de calcul des revenus des parents pour leur part contributive.

## Recommandations de Pro Enfance

### **Bénéficiaire d'une vision claire des coûts**

Une vision des investissements relatifs au domaine de l'accueil parascolaire soutiendrait la prise de décision au niveau des cantons, des communes et de la Confédération. Cela présuppose par ailleurs de connaître les coûts des prestations au regard de la qualité. Pour cela, il conviendrait de déterminer le coût sur la base du plus petit dénominateur commun, à savoir pour une heure d'accueil (sachant qu'il existe des prestations à horaires élargis et restreints) et pour une même tranche d'âge donnée (le coût variant en fonction de l'âge). Ce coût est par ailleurs à mettre en corrélation avec des variables permettant d'en déterminer la qualité sous-tendue. Une connaissance fine de ces aspects permet de mieux identifier des indicateurs comparables et le coût porté par les parties prenantes.

### **Instaurer un système de financement stable et pérenne**

Un accompagnement socioéducatif de qualité exige l'instauration de systèmes de financement suffisants, stables et pérennes. Si le soutien des employeurs peut s'avérer une source de financement supplémentaire, un soutien de la Confédération demeure fondamental pour développer un accueil de l'enfance de qualité et cohérent. Une voie cadre fédérale pour la politique de l'accueil de l'enfance est donc nécessaire (qu'il s'agisse d'un article constitutionnel ou d'une loi).

### **L'accueil de l'enfance : un investissement sociétal**

Pro Enfance propose de changer de paradigme et de concevoir l'accueil de l'enfance comme un investissement pour les enfants, les familles et la société, et non comme un coût. Les offres de qualité contribuent notamment à valoriser des lieux respectant les rythmes de l'enfant, à répondre aux missions socioéducatives, à favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, à répondre aux exigences d'égalité des chances pour les enfants, à lutter contre la pauvreté et à soutenir le développement de l'économie.

# Gouvernance et enjeux d'une politique publique de l'accueil parascolaire



La gouvernance désigne l'ensemble des mécanismes et processus qui permettent de définir, mettre en oeuvre et évaluer les décisions publiques. Une approche cohérente de l'accueil parascolaire nécessite une politique publique claire, portée par une vision partagée de l'accueil de l'enfance. La répartition des responsabilités entre les différents niveaux étatiques, ainsi que la qualité des informations et des processus disponibles, influence directement la capacité des instances politiques et administratives à prendre des décisions éclairées. Ces éléments conditionnent la mise en oeuvre et l'évolution des politiques publiques. Afin de soutenir la prise de décision, il convient d'analyser la répartition des tâches entre les échelons politiques, ainsi que les modalités de pilotage des prestations, notamment celles liées à la qualité de l'accueil.

## Répartition des tâches entre les échelons de l'État

Comme mentionné précédemment l'organisation actuelle de l'accueil de l'enfance (y compris pour l'accueil parascolaire), comprenant son financement et son développement, tend à être déléguée aux autorités cantonales et communales, entraînant une diversité dans la mise en oeuvre des prestations selon les régions.

La répartition des tâches entre cantons et communes varie selon les bases légales cantonales. En général, la surveillance et le recensement relèvent des cantons, tandis que l'ouverture de nouvelles places est une compétence communale. À Genève, la gestion de l'accueil parascolaire collectif est du ressort du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) qui regroupe 40 des 45 communes du canton. Ce modèle de gouvernance assure une cohérence territoriale en centralisant les décisions et les données, mais il ne concerne que les communes membres. Dans le canton de Vaud, l'Établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP) a pour mission de fixer le cadre de référence cantonal pour cette modalité d'accueil, et la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a la responsabilité de coordonner et de faciliter le développement de l'accueil de l'enfance sur le territoire cantonal.

## Pilotage des prestations

Les cantons proposent généralement des modalités d'évaluation des besoins des familles et tiennent une base de données actualisée, bien que la compétence d'ouverture de places reste communale. Toutefois, les indicateurs d'analyse des besoins sont souvent peu lisibles.

Les cantons endossent parfois un rôle de soutien aux communes dans le pilotage de l'accueil parascolaire, notamment en centralisant certaines données ou au travers d'organisations cantonales de coordination ou de mutualisations pédagogiques.

Néanmoins, de manière générale, le manque de visibilité, accentué par une documentation insuffisante ainsi qu'une absence de centralisation des données nécessaires à un pilotage fin, limite l'action des directions de structures d'accueil, des responsables politiques et de la population. Cette situation entrave l'élaboration d'une politique publique cohérente sur le sujet, considérant les besoins des familles et les conséquences financières, légales et administratives qui y sont liées.

## Qualité des prestations

L'évaluation de la qualité des prestations se fait généralement au niveau cantonal ou intercommunal. Les indicateurs utilisés se réfèrent souvent aux normes cantonales, aux directives et/ou aux cadres de référence, qui servent également à délivrer l'autorisation d'exploitation et au rapport de surveillance des offres d'accueil. Cela rappelle la complexité de donner à voir la qualité des accompagnements des enfants, ainsi que la fragilité de l'identité du domaine en termes de documentation et de visibilité des pratiques. La création d'un observatoire national de l'enfance permettrait de documenter le champ de l'accueil de l'enfance tant de manière quantitative que qualitative, et ainsi de renforcer sa visibilité et d'apporter des réponses circonstanciées aux enjeux rencontrés. Enfin, l'absence d'une politique cohérente peut entraver l'évaluation de l'action publique dans son ensemble.

## Recommandations de Pro Enfance

### Documenter et valoriser l'accueil parascolaire

La documentation des pratiques et l'harmonisation d'un système de gouvernance, tenant compte de la diversité des contextes, sont essentielles pour garantir une offre de qualité accessible, adaptée aux besoins des enfants et des familles.

La création d'un observatoire national de l'enfance s'impose afin de consolider une politique publique de l'accueil de l'enfance forte et cohérente partout en Suisse. Celui-ci permettrait d'une part de recueillir des savoirs et d'autre part de donner la parole aux enfants et aux familles. L'absence actuelle de données consolidées – qui exige des indicateurs comparables – limite la capacité des acteurs de l'enfance, des décideurs et de la population à appréhender pleinement les enjeux. Des études longitudinales, des comparaisons nationales et internationales, ainsi qu'une documentation relative à la qualité des prestations renforceraient également le champ de l'accueil parascolaire. De telles démarches participeraient aussi à la valorisation des métiers de l'enfance grâce à une meilleure visibilité des missions, des actions et du rôle crucial de l'accueil de l'enfance dans la société.

### Un article constitutionnel à instituer

Pour Pro Enfance, l'accueil de l'enfance constitue un pilier essentiel de la politique de l'enfance et de la famille. La concrétisation de cette vision passe par la création d'un article constitutionnel au niveau fédéral ou d'une loi afin d'assurer une équité de traitement sur l'ensemble du territoire, notamment en termes d'accès aux prestations, de qualité et de financement.

### Un système de gouvernance coordonné

Une politique publique cohérente soutient l'instauration d'un système de gouvernance coordonné englobant l'accueil de la petite enfance, l'accueil parascolaire et l'accueil familial de jour. De plus, pour renforcer les liens entre les protagonistes autour de l'enfance, il est primordial d'articuler le champ de l'accueil de l'enfance notamment avec celui de l'enseignement, du social et de la santé.

### Une gouvernance à renforcer

La gouvernance par les instances cantonales, intercommunales ou communales est complexe car les politiques publiques relatives à l'enfance sont portées par différentes entités. La centralisation de certaines données nécessaires à un pilotage fin renforcerait l'action du champ et l'anticipation des défis, notamment en termes de financement, considérant les besoins des familles et les conséquences financières, légales et administratives qui y sont liées. L'amélioration des outils de pilotage au-delà des seuls aspects comptables serait une première étape. Celle-ci contribuerait à évaluer l'intervention publique dans son ensemble, en déterminant si les missions visées ont été atteintes et en analysant les impacts de l'action publique.



## Conclusion

Offrir un accueil parascolaire de qualité et accessible à tous les enfants est en lien étroit avec le droit à l'éducation dès la naissance, mais aussi avec celui de jouer et de se reposer. En complément de l'école, l'accueil parascolaire favorise l'acquisition de compétences sociales et civiques essentielles. Si l'offre parascolaire facilite la conciliation entre vie professionnelle et familiale, elle constitue surtout un levier d'égalité des chances et de cohésion sociale. Garantir un accès équitable à une offre de qualité représente donc un enjeu de politique publique indissociable d'une réflexion plus large sur l'éducation et l'inclusion dès le plus jeune âge.

Cependant, des disparités persistent tant en matière d'accès que de qualité des prestations. Une politique cohérente et ambitieuse partout en Suisse est nécessaire pour assurer un accueil inclusif et de qualité, indépendant du statut socio-professionnel des familles afin de garantir une prise en charge cohérente des enfants de 0 à 12 ans.

La reconnaissance de l'accueil parascolaire passe par l'affirmation des missions socioéducatives centrées sur les enfants et les familles et son inscription comme pilier des politiques publiques de l'enfance et de la famille, ainsi que par la mise en place de processus nécessaires à sa mise en œuvre.

Face à une demande croissante et à des situations de plus en plus complexes, une approche transversale, intégrant l'ensemble des politiques publiques liées à l'enfance et à chacun des échelons politiques, est indispensable. L'absence de pilotage consolidé freine aujourd'hui l'émergence d'un

système d'accueil de l'enfance inclusif et cohérent. Il est ainsi impératif d'assurer une coordination et une répartition claire des compétences entre les échelons politiques.

En outre, un financement stable et durable doit être mis en place afin de garantir la qualité des prestations. Ce financement doit s'accompagner d'une valorisation du personnel éducatif, par une formation initiale et continue adaptée, ainsi qu'une professionnalisation accrue des directions des structures d'accueil.

Un observatoire national de l'enfance permettrait de recueillir et d'analyser les données essentielles au développement d'une politique fondée sur une documentation fiable du champ.

Enfin, l'inscription d'un article constitutionnel fédéral ou d'une base légale garantirait un cadre solide pour l'accueil de l'enfance, assurant ainsi une reconnaissance institutionnelle et un engagement politique durable.

Placer l'intérêt de l'enfant au cœur des décisions est essentiel pour garantir une équité d'accès et assurer l'articulation des dispositifs. En ce sens, une culture interprofessionnelle fondée sur une vision commune du bien-être de l'enfant est aussi à encourager.

L'enfant d'aujourd'hui est le citoyen de demain. Son droit à l'éducation et à un accueil parascolaire adapté est un impératif sociétal qui engage l'ensemble des acteurs. Il est temps de donner à l'accueil parascolaire collectif et familial de jour la place qu'il mérite, au même titre que l'accueil de la petite enfance, et d'en faire une priorité politique partout en Suisse.

## Pour aller plus loin

- Association accueil familial de jour du Tessin, ATAN, Kibesuisse, Pro Enfance (2025). Concept national pour l'éducation et l'accueil de l'enfance.
- CDAS, CDIP (2022). Recommandations de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction public (CDIP) sur la qualité et le financement de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants.
- COFF (2008). L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse.
- Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (2018). Initiative parlementaire sur les Aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. Prolonger le programme d'impulsion. Rapport de la commission.
- F. Guinchard Hayward (2015). Développement de l'accueil parascolaire : quels enjeux ?
- GFS.BERN (2023). L'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud ; Besoins, expériences et choix des parents vaudois en matière de garde.
- OCDE (2017). Résumé des principaux résultats de « Petite enfance, grands défis 2017 : Indicateurs clés de l'OCDE sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants ».
- OFS (2023). Enquête sur les familles et les générations.
- Pro Enfance (2018). L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse – Pour un système cohérent de l'accueil des enfants de 0 à 12 ans.
- Pro Enfance (2019). Coûts et financements de l'accueil de l'enfance - Optimisation de l'efficacité de la gestion et de l'organisation des offres d'accueil d'un point de vue des coûts, de la qualité et de son financement.
- Pro Enfance (2022). Accueil parascolaire – Recensement de la documentation disponible.
- Pro Enfance (2025). État des lieux de l'accueil parascolaire romand – Observations et recommandations pour un accueil parascolaire ambitieux en faveur de l'enfance.

### **Contributions financières**

- Association des responsables et directions d'institutions vaudoises pour l'enfance (ARDIVE)
- Association neuchâteloise des directeurs/trices d'institutions pré/parascolaires (ANDIP)
- Fondation meyrinoise du Casino
- Fondation Palatin
- Loterie Romande
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

### **Remerciements**

- Groupe de pilotage : F. Demont (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire – GE), G. Lugin (École supérieure d'éducatrices et éducateurs de l'enfance -VD), M. Maradan (Bureau d'intégration et de la citoyenneté - GE), C. Mühlebach (Ville de Lausanne), J.-C. Seiler (Comité de Pro Enfance), M. Zogmal (Université de Genève)
- Groupe d'accompagnement scientifique : C. Chatenoud (Université de Genève), X. Conus (Université de Fribourg), A. Fellay et R. Frund (Haute école de travail social de Lausanne HETSL), F. Giuliani et D. Odier-Guedj (Université de Genève), A. Rakoczy (Partenaire enfance & pédagogie), A. Sotirov (Haute école pédagogique du canton de Vaud) et B.-M. Willemin (Université de Genève)
- Les expert-es qui ont répondu aux invitations de Pro Enfance en 2023 et 2024 lors des rencontres cantonales
- Le Comité et le Conseil stratégique de Pro Enfance



Ch. des Croix-Rouges 8  
1007 Lausanne  
Tél. 021 323 73 63  
info@proenfance.ch  
proenfance.ch  
CCP 14-524387-4  
IBAN CH43 0900 0000 1452 4387 4